

Info du Ciné rural

Salle Polyvalente des 3 Villages SAVIGNIES
Mercredi 11 MARS 20 h 30

Ciné rural
Au delà de l'écran

MAGALIE LÉPINE-BLONDEAU
JONATHAN COHEN
L'Âme idéale
Avec ALICE VIAL

Certains
histoires d'amour
ne meurent jamais.

L'ÂME IDÉALE
1h38 | Comédie | de Alice Vial

Tarifs :
5€ tarif plein
4€ moins de 16 ans / carte de soutien

Plus d'informations : 03 44 48 37 30
contact@cineurval60.com
www.cineurval60.com

OISE
Hauts-de-France

Info de la région des Hauts-de-France

PROCH'ORIENTATION

La Région Hauts-de-France souhaite vous partager un nouvel outil dédié à l'accompagnement des jeunes de 16 à 29 ans en recherche de solutions.

Il s'agit d'une cartographie régionale des solutions, développée par Proch'Orientation, qui offre un accès facilité à l'ensemble des acteurs et solutions mobilisables pour accompagner les jeunes en rupture de parcours.

Cette cartographie vous permet :
D'identifier les structures, lieux de proximité et dispositifs de remédiation qui existent en Hauts-de-France et de faciliter l'orientation des jeunes vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins.

Cette cartographie est évolutive et peut être enrichie, n'hésitez pas à vous rapprocher des équipes Proch'Orientation.
Pour toute information et mise en relation :
mpo-remediation@hautsdefrance.fr

Accédez à l'ensemble des dispositifs Proch'Orientation :
prochorientation.fr

Info de la médiathèque

Votre médiathèque est ouverte le lundi et jeudi de 16H30 à 18H30.
Rappel pour contacter la médiathèque :
bib.montstadrien@yahoo.fr
L'équipe de la médiathèque Dominique, Elisabeth & Isabelle reste à votre écoute.

Info du Club des Aînés

Le Club des Aînés recherche des personnes pour partager des moments conviviaux. N'hésitez pas à contacter le Président, Gabriel Coudray au 03.44.82.28.87 pour plus d'information.



N° 2 Le 4 Mars 2026

BULLETIN MUNICIPAL Le Mont Saint Adrien

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Les lundis & jeudis de 16h30 à 19h00

☎ 03.44.82.24.16 ✉ lemontsaintadrien@wanadoo.fr
🌐 <http://www.lemontsaintadrien.fr>



Sommaire

Page 1

- * Location logement communal (RAPPEL)
- * Délibérations du Conseil municipal du 04/03/2026
- * Conseil municipal du 09/12/2025
- * Info de La Poste

Page 2 & 3

- * Info élections municipales 2026
- Info du Ministère de l'Intérieur
- Info élections Municipales

Page 4

- * Info du Ciné rural
- * Info de la région des Hauts de France
- * Info de la Médiathèque
- * Info du Club des Aînés
- * Coup de projecteur n°39

Annexe

Inscription à la chasse aux œufs 2026

Conseil municipal du 09/12/2025

Le neuf décembre deux mil vingt-cinq, à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe AMANS, Maire.

Présents : Jean-Philippe AMANS, Lylian BELLAMY, Stéphane COIFFIER, Réjane CARBONNET, Christophe BOURET, Luis FERNANDES, Marie MOREAU, Catherine GUERIN, Frédéric SOMBRET, Olivier PAGE.

Absents excusés :
Patrick VINCENT, Dominique DANIEL, René WALSKI et Claude FERET.

Au cours de cette séance il a :

- ◆ Approuvé le PV du conseil du 11/09/2025.
- ◆ Acté la présentation du rapport d'Activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.
- ◆ Acté la présentation du rapport annuel 2024 du SIEAB.
- ◆ Approuvé les modifications statutaires du SE60.
- ◆ Approuvé les modifications statutaires du SIEAB.
- ◆ Travaillé sur la proposition d'aménagement d'un chemin d'accès pour les convois agricoles.

Info de La Poste

Le bureau de Poste de Saint Just des Marais vous informe qu'à partir du 17/02/2026, les courriers recommandés ou colis qui n'auront pas pu être livrés par le facteur seront mis en instance chez Proxi à Savignies, 1 place Jean Dusaosoy. Vous pourrez les y retirer aux horaires suivants : du mardi au samedi de 8H00 à 13H00 et de 14H30 à 19H30. Les autres services du bureau de poste de Beauvais Saint Just des marais restent valables. Vous remerciant pour votre compréhension.



COUP DE PROJECTEUR SUR NOTRE VILLAGE N°39 - JANVIER 2026

Le conseil municipal remercie Jérôme, l'agent communal, pour avoir organisé, une nouvelle fois, à proximité de l'entrée Sud de la commune, un atelier de plantation de haies vives et de fruitiers avec les enfants de l'école. Cette jeune haie a ainsi été installée par nos jeunes jardiniers, en continuité avec celle déjà plantée courant mars 2025, située à gauche du chemin rural n°18, dit du Mont Saint Adrien à Goincourt. Les kits haies et fruitiers ont encore été offerts par la fédération des chasseurs de l'Oise. Un abreuvoir pour gibier et un garde-manger pour oiseaux ont également été installés à cet endroit. Les conseillers municipaux remercient également le directeur de l'école municipale, M. Supersac, pour avoir accepté cette animation, ainsi que les enfants pour leur participation.



Elections Municipales

Les élections Municipales auront lieu le
dimanche 15 mars.
Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.
Merci de vous munir de votre carte d'électeur.



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

*Allons
Voter!*

 Communes de
- 1 000
habitants

**Le mode
de scrutin évolue**

 **Je vote pour une liste paritaire en choisissant
un bulletin de vote.**

ATTENTION

**Je ne peux plus
AJOUTER
un ou plusieurs
noms**

**Je ne peux plus
MODIFIER
l'ordre des noms
sur la liste**

**Je ne peux plus
RAYER
un ou plusieurs
noms**



SINON MON BULLETIN SERA

NUL

 Communes de
- 1 000
habitants

**Le mode
de scrutin évolue**



**Scrutin
paritaire**

Le scrutin est désormais un scrutin
de **liste paritaire** (alternance femme/
homme). Vous pourrez seulement
voter en faveur d'une liste. Il n'est plus
possible de voter pour des candidats
qui se présentent individuellement.



**Listes incomplètes
possibles**

Les listes peuvent comporter
au maximum deux candidats de moins
que l'effectif légal du conseil municipal.

Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter
une pièce d'identité au moment
du vote.

**Vous n'élirez pas de conseillers
communautaires.** Ils sont choisis parmi
les conseillers municipaux de votre
commune dans l'ordre du tableau
du conseil municipal. Celui-ci classera
en tête le maire, les adjoints,
puis le reste des conseillers municipaux.



**Fin
du panachage**

Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer
des noms ou de modifier l'ordre
de la liste sur le bulletin de vote.
Vous votez en faveur d'une liste
que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent
à de nouvelles règles de présentation
et de nullité.

**Si vous ajoutez ou rayer un ou plusieurs
noms ou que vous modifiez l'ordre
de la liste, votre bulletin de vote
ne sera pas valable.**

Pour en savoir plus

